

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX D'EUTELSAT COMMUNICATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016-2017

Le Conseil d'administration d'Eutelsat Communications lors de sa réunion du 27 juillet 2017 a arrêté, sur recommandation du Comité des Rémunérations, les montants fixes et variables des rémunérations de Monsieur Michel de Rosen, Président du conseil d'Administration, de Monsieur Rodolphe Belmer, Directeur Général et de Messieurs Michel Azibert et Yohann Leroy, Directeurs généraux délégués.

Les rémunérations fixes et variables au titre de l'exercice 2016-2017 sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

Rémunération fixe

	Exercice 2016-2017
Michel de Rosen	200 000 €
Rodolphe Belmer	650 000 €
Michel Azibert	363 384 €
Yohann Leroy	42 167 ¹ €

Rémunération variable

	Exercice 2016-2017
Rodolphe Belmer	588 283 €
Michel Azibert	345 987 €
Yohann Leroy	19 940 ¹ €

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, la part variable de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs est fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs prédéterminés. La rémunération variable des mandataires sociaux exécutifs au titre de l'exercice 2016-2017 pouvait varier entre 0 et 100% pour M. Rodolphe Belmer, entre 0 et 105 % du salaire fixe pour M. Michel Azibert et entre 0 et 50% du salaire fixe pour M. Yohann Leroy. Elle est intégralement déterminée en fonction de critères de performance qui incluent :

Pour M. Rodolphe Belmer :

- des objectifs quantitatifs au niveau Groupe (pour 70%), liés au chiffre d'affaires (pour 21%), à l'EBITDA² (pour 21%) et au cash-flow-libre discrétionnaire³ tel que défini par le Groupe (pour 28%),
- des objectifs qualitatifs (pour 30%).

Après examen de la réalisation des objectifs, il ressort que la part variable de M. Rodolphe Belmer au titre de l'exercice 2016-2017, s'établit à 90,51 % de la rémunération fixe brute annuelle, soit 588 283 euros. Les objectifs quantitatifs ont été atteints à 94,16 % et les objectifs qualitatifs à 82 %.

¹ Au prorata temporis depuis la nomination de M. Yohann Leroy en tant que mandataire social le 25 avril 2017.

² Résultat opérationnel avant dotation aux amortissements, dépréciation d'actifs et autres produits et (charges) opérationnels. Pour plus d'information il convient de se reporter à la section 6 du Document de référence 2015-16.

³ Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation – Investissements « cash » - Intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêts reçus. Pour plus d'information il convient de se reporter à la section 6 du Document de référence 2015-16.

Pour M. Michel Azibert :

- des objectifs quantitatifs au niveau Groupe (pour 35%) liés au chiffre d'affaires (pour 17,5%), à l'EBITDA (pour 8,75%) et au cash-flow-libre discrétionnaire tel que défini par le Groupe (pour 8,75%),
- des objectifs quantitatifs spécifiques liés aux fonctions de Directeur commercial et du développement du Groupe (pour 45%),
- des objectifs qualitatifs (pour 25%).

Après examen de la réalisation des objectifs, il ressort que la part variable de M. Michel Azibert, au titre de l'exercice 2016-2017, s'établit à 95,21 % de la rémunération fixe brute annuelle, soit 345 987 euros. Les objectifs quantitatifs ont été atteints à 87,76 % au niveau groupe, à 100 % au niveau commercial et les objectifs qualitatifs à 78 %.

Pour M. Yohann Leroy :

- des objectifs quantitatifs au niveau Groupe (pour 25%), liés au chiffre d'affaires (pour 7,5%), à l'EBITDA (pour 7,5%) et au cash-flow-libre discrétionnaire tel que défini par le Groupe (pour 10%),
- des objectifs qualitatifs (pour 25%).

Après examen de la réalisation des objectifs et après prise en compte d'un prorata temporis à compter de sa nomination en tant que mandataire social le 25 avril 2017, il ressort que la part variable de M. Yohann Leroy au titre de l'exercice 2016-2017, s'établit à 47,29 % de la rémunération fixe brute annuelle, soit 19 940 euros après prise en compte du prorata temporis. Les objectifs quantitatifs ont été atteints à 94,16 % et les objectifs qualitatifs à 95 %.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence dus pour l'exercice 2016-17 à M. Michel de Rosen en tant que Président non-exécutif du Conseil d'Administration ressortent à 92 000 euros.

Le montant des jetons de présence dus pour l'exercice 2016-17 à M. Rodolphe Belmer en tant qu'administrateur ressortent à 35 250 euros.

Rémunération de long terme

Plan d'attribution fictive d'actions du 11 février 2015

Au titre de ce plan M. Michel de Rosen aurait pu bénéficier d'un total de 11 542 actions (prorata des 20 775 actions attribuées initialement) attribuées fictivement et M. Michel Azibert de 13 827 actions sous réserve de la réalisation des objectifs de performance fixés par le Conseil d'administration (pour un tiers un objectif d'EBITDA cumulé, pour un tiers un objectif de ROCE⁴ moyen et pour un tiers un objectif de TSR relatif⁵) sur la période définie, soit les exercices 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Le Conseil d'administration en date du 27 juillet 2017 a décidé de l'attribution définitive de 2 253 actions fictives à M. Michel de Rosen et 2 699 actions fictives à M. Michel Azibert, soit un taux d'acquisition de 19,52 %.

Le paiement des sommes en numéraire correspondant aux actions attribuées fictivement interviendra au cours du mois d'août 2017.

⁴ Le ROCE est le retour sur capital employé = résultat opérationnel / (capitaux propres + dette nette – écarts d'acquisition).

⁵ Le TSR est le taux de rentabilité d'une action sur une période donnée qui intègre les dividendes reçus et la plus value réalisée.